

# Les sociétés minières dans la mire du GRAMA

**Claude Gauvreau**

«J'ai été beaucoup touchée quand j'ai appris que des travailleurs de l'Ontario s'étaient cotisés à même leurs salaires pour financer des travaux de recherche d'étudiants que je dirige», de confier Bonnie Campbell, professeure au Département de science politique. En effet, le Groupe de recherche sur les activités minières en Afrique (GRAMA), fondé par Mme Campbell en 1998, a reçu une somme de 10 000 \$ du Fonds humanitaire des métaux basé à Toronto, afin de poursuivre ses analyses du rôle des sociétés minières canadiennes sur le continent africain.

Ce groupe de recherche est composé d'une douzaine de personnes qui travaillent en réseau avec des chercheurs d'autres universités au Canada, en Angleterre, en Suède et en Afrique. Rattaché au Centre Études internationales et mondialisation (CÉIM) de la Faculté de science politique et de droit, le GRAMA remplit un triple mandat : de recherche, de formation et de participation aux processus de prise de décision, pour tout ce qui concerne les enjeux sociaux et environnementaux soulevés par la présence des compagnies minières canadiennes en Afrique. S'appuyant sur des études de cas dans des pays comme le Ghana, la Guinée, le Mali ou le Congo, les analyses du groupe visent à alimenter la réflexion des décideurs et des intervenants sur le terrain, qu'il s'agisse du gouvernement canadien, du secteur privé ou des ONG.

«Nous croyons que le secteur minier peut contribuer à la croissance et au développement de l'Afrique, comme ce fut le cas pour le Canada. Encore faut-il qu'il soit bien encadré et réglementé», affirme Mme Campbell. «Notre objectif ne consiste pas à trouver des coupables, mais à comprendre les processus qui condui-

sent au non-respect de l'environnement et, parfois, à la violation des droits humains.»

## **Priorité aux droits sociaux**

Depuis le début des années 90, la présence des entreprises minières canadiennes en Afrique s'est accrue, soutient la chercheuse. Ainsi, entre 1992 et 1999, le nombre de propriétés minières détenues par des sociétés cotées en bourse au Canada a augmenté au taux composé annuel moyen de plus de 40%. Ces sociétés possédaient des intérêts dans plus de 600 propriétés minières, actives dans 39 pays du continent africain.

Pour les pays d'Afrique, sévèrement endettés, la libéralisation du commerce et des codes d'investissement est devenue depuis les années 80 une condition d'accès au financement des institutions internationales. Et pourtant, cette libéralisation économique a produit des résultats pour le moins mitigés. De l'avis même de la Banque Mondiale, plusieurs pays africains sont plus pauvres aujourd'hui qu'ils ne l'étaient au moment de leur indépendance il y a 40 ans. En 1998, l'Afrique affichait une croissance négative (-1%) de son produit intérieur brut.

«Pour solutionner le problème de l'endettement, les grandes institutions financières internationales disent aux États africains qu'ils doivent ouvrir leur économie et attirer les compagnies étrangères», explique Mme Campbell. «Notre réflexion porte précisément sur les formes de libéralisation et de déréglementation des codes miniers africains mis en place pour attirer les investisseurs. Ces codes renvoient aux cadres juridiques et réglementaires qui gouvernent les conditions d'investissement des entreprises, ainsi qu'aux engagements des États locaux envers elles.»



Photo : Michel Giroux

**Bonnie Campbell, professeure au Département de science politique et directrice du Groupe de recherche sur les activités minières en Afrique (GRAMA).**

Selon Bonnie Campbell, les droits sociaux et environnementaux des populations africaines sont trop souvent subordonnés aux intérêts privés des entreprises minières étrangères. «L'implantation d'industries d'extraction minière à ciel ouvert a entraîné des conséquences parfois désastreuses. Ainsi, dans l'ouest du Ghana et en Guinée, ce sont 20 000 et 140 000 personnes qui ont été déplacées. Un pipeline, semblable à une autoroute tracée à travers la forêt, a été construit entre le Tchad et le Cameroun. Les gens qui vivaient là ont été forcés de quitter leurs terres sans avoir la certitude que leur environnement serait protégé.»

## **Le Canada doit assumer ses responsabilités**

Dans un contexte où les États africains sont fragilisés parce qu'ils ne disposent pas de ressources financières et techniques leur permettant

de surveiller l'application de normes environnementales, les États industrialisés, tel le Canada, doivent assumer leurs responsabilités, souligne Mme Campbell. «Il faut un système de surveillance indépendant et des mécanismes de mise en application des normes qui soient efficaces.»

À son avis, le gouvernement canadien pourrait s'inspirer de la Norvège ou de l'Union européenne afin de promouvoir l'adoption de codes de conduite acceptables de la part des compagnies minières, tout en réglementant leurs activités. «Celles qui sont inscrites en bourse ne devraient pas seulement déclarer leurs états financiers comme le prévoit la loi, mais aussi rendre des comptes quant à leurs efforts pour respecter l'environnement et les droits de la personne.»

Malgré sa taille modeste, le GRAMA s'est fait remarquer pour sa capacité d'informer, de prendre posi-

tion sur des enjeux importants et de faire avancer les débats. «En février dernier, un de nos articles, publié dans la revue britannique *Mining Journal* qui s'adresse aux milieux d'affaires internationaux, a connu un certain retentissement. Il a été distribué à 1 800 exemplaires lors d'une grande conférence pan-africaine tenue en Afrique du Sud. Voilà qui nous encourage à continuer», de conclure Mme Campbell ●